

Amiantés de Mimizan : la faute inexcusable de Gascogne paper retenue

SUD
OUEST

Publié le 19/12/2012 à 11h43, modifié le 19/12/2012 à 11h53 par Vincent DEWITTE

Trois nouveaux plaignants ont obtenu gain de cause devant le tribunal des affaires sanitaires et sociales de Mont-de-Marsan



En ce qui concerne les conséquences sur la santé des personnes exposées à l'amiante, les jugements du tribunal des affaires sanitaires et sociales de Mont-de-Marsan se suivent et se ressemblent. Suivant un délibéré rendu public le 10 décembre dernier et porté à notre connaissance ce matin même, la faute inexcusable de l'entreprise Gascogne paper (ex-Papeteries de Gascogne) a de nouveau profité à trois plaignants landais âgés de 58, 62 et 74 ans.

Lorsque le fond de cette énième affaire civile avait été étudié par les juges montois, en décembre 2011, **l'avocate parisienne du cabinet Ledoux, Me Maryline Steenkiste, avait soutenu que « les entreprises fabriquent encore des malades »** et que « l'éradication totale de l'amiante n'était d'ailleurs toujours pas effective du côté de Gascogne paper ».

L'avocat du papetier, Me Antoine Ribet, n'avait pas contesté l'existence des symptômes de maladies mis en avant par les victimes (plaques pleurales et autres) mais il avait en revanche assuré que l'entreprise qu'il défendait avait « supprimé tous ses produits amiantés depuis 1997 ».

« Il ne s'agit pas aujourd'hui de célébrer une victoire mais un **juste retour indemnitaire face à un handicap engendré par un état de fait préoccupant** qui est celui de la présence de l'amiante dans de trop nombreuses entreprises françaises », réagissait ce matin le président du Collectif des amiantés de Mimizan, Pierre Martinez.

A ce jour, une cinquantaine de dossiers portés par le collectif a déjà donné lieu à une reconnaissance de faute inexcusable des employeurs (de Gascogne Paper mais aussi de la centrale de production thermique EDF d'Arjuzanx, NDLR). Une dizaine d'autres dossiers de même nature devraient encore être confiés à la justice par les Mimizanais en ce début d'année 2013.